



## Conseil d'Administration d'Hérault Ingénierie n°15

### | DELIBERATION CA/2023/03/06/01

Séance du : 6 mars 2023

Lieu : Hôtel du Département, Salle 5114, Mas d'Alco, 1977 Avenue des Moulins, 34080  
MONTPELLIER

---

**Objet : Agence de l'Eau Rhône Corse Méditerranée : convention de mandat entre tiers**

#### **Collège Départemental**

Présents :

Monsieur Jean François SOTO, Président, Conseiller départemental du canton de Gignac ;  
Madame Claudine VASSAS-MEJRI, Vice-Présidente, Conseillère départementale du canton du Crès ;  
Madame Sylvie PRADELLE, Conseillère départementale du canton de Frontignan ;  
Madame Marie-Pierre PONS, Conseillère départementale du canton de Saint Pons de Thomières.

Excusés :

Madame Séverine SAUR, Conseillère départementale du canton de Cazouls les Béziers.

#### **Collège des intercommunalités**

Présents :

Monsieur Alain CARALP, Président de la communauté de commune la Domitienne (en visioconférence).

Excusés :

Monsieur Josian CABROL, Président de la communauté de communes du Minervois au Caroux.

#### **Collège des communes**

Présents :

Madame Françoise MATHERON, Maire de Saint Bauzille de Montmel  
Monsieur Frédéric ROIG, Vice-Président, Maire de Pégairolles de l'Escalette

---

Le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération du Conseil Départemental de l'Hérault AD/120218/A/18 du 12 février 2018 portant création de l'Agence Technique Départementale Hérault Ingénierie chargée d'assister les communes et leurs groupements en matière d'ingénierie publique

Vu le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive du 25 juin 2018 portant installation de l'Agence Technique Départementale

Vu la délibération de l'Assemblée Départementale AD/090418/A/20 datée 9 avril 2018 portant délégation par le Conseil Département au profit d'Hérault Ingénierie de la mission d'assistance technique

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse participe au financement des missions d'assistance technique menées par le Département. Le Département a confié la réalisation des missions d'assistance technique à Hérault Ingénierie. De ce fait, la demande d'aide 2023 auprès de l'Agence de l'Eau est portée par Hérault Ingénierie.

Pour l'instruction de la demande d'aide 2023, l'Agence de l'Eau souhaite, que soit établie une convention de mandat entre tiers passée entre le Département de l'Hérault et Hérault Ingénierie. Cette contractualisation permet d'identifier les dépenses engagées dans le cadre de l'assistance technique et des missions transversales soit pour l'assainissement collectif soit pour la protection de la ressource en eau.

Il est nécessaire d'adopter la convention de mandat entre tiers, annexé au présent rapport, apportant des précisions sur les modalités d'affectation de l'aide de l'Agence l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC).

#### **Après avoir délibéré :**

Le conseil d'Administration à l'unanimité des membres présents décide :

- D'adopter la convention de mandat entre tiers 2023 présentée en annexe,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ces décisions et à leur mise en œuvre

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Le Président,



Jean-François SOTO